



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°37-2024

SEANCE DU : 25 juin 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCACTION**

Date : 12/06/2024

Affichée le : 17/06/2024

Transmis le : 17/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT ..... pouvoir à Hervé WEIFFENBACH  
Romain PREVALET ..... pouvoir à Patrick RAOULT  
Françoise GODENNE ..... pouvoir à Patricia GOASDOUE

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Sébastien SCHILLINGER, Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Thierry CHAUMERLIAC**Autorisation donnée au Maire pour notifier le marché restauration collective 2024-2028**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13/2023 du 31 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°35-2024 créant la commission d'appel d'offres (CAO),

Considérant le marché restauration collective 2020-2024, qui s'achève le 31 août 2024,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence lancée le 28 mai 2024 dans le cadre du renouvellement du marché « Confection et fourniture de repas pour les besoins du service de la restauration scolaire, du multiaccueil, de l'accueil de loisirs et du portage repas »,

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché et le notifier avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution du marché de service de restauration collective (confection et fourniture de repas pour les besoins du service de la restauration scolaire, du multi accueil, de l'accueil de loisirs et du portage repas).

Pour extrait certifié conforme, le 26 juin 2024

Le Maire,  
Céline CAUDRON

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 095-219505047-20240626-2606202437-DE